

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR UNE ENTREPRISE (SERVICE DE GARDE)
Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise	<input type="text"/>	Année d'imposition	<input type="text"/>
Nombre de jours d'opération par semaine	<input type="text"/>	Nombre de collations par jour ¹	<input type="text"/>
Nombre d'heures d'opération par jour	<input type="text"/>	Nombre de repas par jour ¹	<input type="text"/>

Revenus

Revenus de garde	<input type="text"/>	\$
------------------	----------------------	----

Formule de calcul : achat de denrées et frais de télécommunications ^{2 3}

Montant total des denrées (incluant vos achats personnels)	<input type="text"/>	\$
Montant total de vos frais de télécommunications (facture personnelle partagée avec l'entreprise)	<input type="text"/>	\$
Nombre d'enfants dans votre service de garde (moyenne annuelle)	<input type="text"/>	
Nombre de personnes de votre famille généralement présentes pour les repas à la maison	<input type="text"/>	
Ratio auquel les dépenses de denrées et de télécommunications sont déductibles	<input type="text"/>	%

Dépenses d'entreprise

Achat de denrées ²	<input type="text"/>	\$	Frais comptables	<input type="text"/>	\$
Salaires versés	<input type="text"/>	\$	Frais financiers et de gestion	<input type="text"/>	\$
Publicité	<input type="text"/>	\$	Loyer	<input type="text"/>	\$
Assurance responsabilité	<input type="text"/>	\$	Entretien et réparations ⁴	<input type="text"/>	\$
Intérêts (court terme et frais bancaires)	<input type="text"/>	\$	Frais de voyage et de transport	<input type="text"/>	\$
Intérêts (long terme)	<input type="text"/>	\$	Télécommunications ³	<input type="text"/>	\$
Taxes d'affaires ou d'adhésion, permis	<input type="text"/>	\$	Services publics (électricité ou gaz) ⁴	<input type="text"/>	\$
Frais de bureau (papeterie et autres)	<input type="text"/>	\$	Congrès et formation	<input type="text"/>	\$
Fournitures	<input type="text"/>	\$	Pharmacie (pour le service de garde)	<input type="text"/>	\$
Frais juridiques	<input type="text"/>	\$	Dépenses diverses	<input type="text"/>	\$

Service de garde à domicile

Espace occupé par le service	<input type="text"/>	%	Intérêt hypothécaire	<input type="text"/>	\$
Chauffage	<input type="text"/>	\$	Taxes municipales et scolaires	<input type="text"/>	\$
Services publics (électricité ou gaz)	<input type="text"/>	\$	Autres dépenses	<input type="text"/>	\$
Assurances	<input type="text"/>	\$	Ratio auquel les dépenses sont déductibles	<input type="text"/>	%
Entretien et réparations ⁴	<input type="text"/>	\$			

Amortissement
FNACC à ce jour
Achats

Équipement / Ordinateur	<input type="text"/>	\$	<input type="text"/>	\$
Véhicule à moteur (Modèle et année : <input type="text"/>)	<input type="text"/>	\$	<input type="text"/>	\$
Bâtisse seule (sans la valeur du terrain)	<input type="text"/>	\$	<input type="text"/>	\$

1 : Une collation correspond environ à une moitié de repas. Inscrivez le nombre de collations et de repas que vous fournissez aux enfants par jour si vous désirez utiliser la *Formule de calcul : achat de denrées et frais de télécommunications*.

2 : Ce calcul permet d'obtenir un montant déductible jugé raisonnable pour l'achat de denrées sans avoir à effectuer vos achats sur deux factures différentes. Ce calcul prend en compte diverses variables pour départager le montant personnel du montant du service de garde. **Si vous ne désirez pas utiliser cette méthode de calcul, n'indiquez rien dans la section *Formule de calcul* et inscrivez plutôt le montant déjà calculé de denrées dans la section *Dépenses d'entreprise*.**

3 : **Si le service de garde ne fait pas partie de votre domicile, entrez les frais de télécommunications du service de garde dans la section *Dépenses d'entreprise*.** Par contre, si votre entreprise fait partie de votre domicile et qu'ainsi, vous utilisez vos services de télécommunication personnels, nous vous recommandons d'utiliser la *Formule de calcul : achat de denrées et frais de télécommunication* afin d'obtenir un ratio d'utilisation réaliste.

4 : Dans la section *Dépenses d'entreprise*, n'indiquez que les frais d'entretien et de réparations et de services publics qui sont reliés au service de garde, si tel est le cas. Les frais plus généraux reliés à votre résidence doivent être entrés dans la section *Service de garde à domicile* où ils seront déductibles en fonction de l'espace occupé par votre entreprise dans votre domicile et le nombre de jours et d'heures d'opération.